



Francheville - Prairay

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2016



Excusée : Florence Jacquemart

Compte administratif 2015

Le compte administratif a été examiné par le Conseil. Le prochain conseil du 16 mars, consacré au budget, se tiendra en présence du percepteur. Les principaux investissements en 2016, à ce stade, se concentreront sur les travaux extérieurs à la Clairière ainsi que sur la préparation des travaux à la Salle de rencontres qui auront lieu sur l'année 2017.

Les subventions

Le conseil municipal a examiné les demandes de subvention et a approuvé les demandes suivantes pour la somme totale de 2 950 €.

- Foyer rural : 1 000 €
- Société de chasse de la Grande Montagne : 1 200 €
- Secours catholique : 150 €
- ADMR : 150 €
- Forains : 150 €
- CFA La Noue : 50 €
- Harmonie des enfants des Sources de la Seine : 150 €
- Association La Baba Diena : 50 €
- Centre Côte d'Or Football : 50 €

Salle de rencontres

Un groupe de travail a été mis en place pour élaborer le règlement intérieur de la Salle de Rencontres. L'idée est de la réserver à la location, dans un premier temps, aux seuls habitants et Associations de Francheville.

Eclairage public

La SOCATER (maintenance de l'éclairage public) sera sur le terrain du 7 au 11 mars. Merci de signaler aux permanences de la mairie les problèmes éventuels.

Course de vélos

Le SCO Dijon organise le 16 avril prochain, le Prix de Curtail Saint-Seine. La course passera sur notre commune entre 15h00 et 17h30. Par ailleurs, un grand rassemblement de cyclotourisme aura lieu le 3 août prochain. Nous vous donnerons prochainement toutes les informations nécessaires.

Newsletter de la Communauté de Communes

La NewsLetter de la Communauté de communes est désormais numérique. Les habitants qui souhaitent la recevoir par mail sont priés d'en faire la demande à Marie-Pierre Refeuille : mrefeuille@deloitte.fr. Une distribution papier aura bien sûr lieu pour les autres personnes.



Francheville - Prairay

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2016



SICECO

Le SICECO a adopté une modification de ses statuts pour :

- Etendre le champ de ses activités, en le dotant de nouvelles compétences et des services complémentaires
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre (les communautés de communes) d'adhérer au Syndicat.

Le conseil municipal a approuvé cette modification de statuts.

SITIV

Le SITIV s'est réuni le 2 décembre dernier. Ont été abordés :

- La dernière tranche de travaux d'effacement des ouvrages de Pellerey et du Pays
- Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte-d'Or.

Le compte rendu est disponible en mairie.